

# COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU -2 JUILLET 2004 A 20 HEURES

Convocation en date du 25 juin 2004

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents :

M. VIERLING Fernand, Maire

M. PAULUS Jean-Paul, M. GEIST Patrick, M. VOLGRINGER Alphonse, Adjoint au Maire

M. TRIMBUR Franck, M. GUTHMULLER Roland, M. LANOIX Martin, M. DURRHEIMER Rémi,

M. DAUL Claude, M. KELLER Richard, M. DOSSMANN Dominique, M. FURST Denis,

Conseillers Municipaux

Membres absents excusés :

M. VOEGELE Paul, Adjoint au Maire (pouvoir à M. VIERLING Fernand)

M. SPITZER Gilbert, Mme WARTZOLFF Monique, Conseillers Municipaux

-----

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2004

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2004 est approuvé à l'unanimité.

### 2 - ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DE TROIS DELEGUES ET DE TROIS SUPPLEANTS

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, le Bureau a été constitué de MM. VIERLING, Président, PAULUS, GEIST, VOLGRINGER, TRIMBUR.

Le Conseil a élu pour Secrétaire M. DURRHEIMER.

Le Président a donné lecture :

- des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs;
- du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 26 septembre 2004 dans le Département;
- de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

#### ELECTION DES DELEGUES

##### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à vingt heures vingt. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 13
A déduire : bulletins blancs et nuls	: 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 7

Ont obtenu :

M. VIERLING Fernand : 13 voix  
M. PAULUS Jean-Paul : 13 voix  
M. VOLGRINGER Alphonse : 12 voix  
M. VOEGELE Paul : 1 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M. VIERLING Fernand, né le 05/01/1952 à Strasbourg, qui a déclaré accepter le mandat  
Adresse : 67500 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM 4 rue du Stade

M. PAULUS Jean-Paul, né le 19/02/1951 à N/schaeffolsheim, qui a déclaré accepter le mandat  
Adresse : 67500 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM 4a rue du Tilleul

M. VOLGRINGER Alphonse, né le 01/07/1947 à Haguenau, qui a déclaré accepter le mandat  
Adresse : 67500 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM 10 rue des Oiseaux

### **ELECTION DES SUPPLEANTS**

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13  
A déduire : bulletins blancs et nuls : 0  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. VOEGELE Paul : 13 voix  
M. TRIMBUR Franck : 13 voix  
M. DURRHEIMER Rémi : 13 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

M. VOEGELE Paul, né le 12/09/1941 à Bischwiller, (représenté)  
Adresse : 67500 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM 4 rue des Roses

M. TRIMBUR Franck, né le 06/10/1971 à Haguenau, qui a déclaré accepter le mandat  
Adresse : 67500 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM 1 rue des Roses

M. DURRHEIMER Rémi, né le 27/09/1964 à Haguenau, qui a déclaré accepter le mandat  
Adresse : 67500 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM 13 rue des Bouleaux

### **3 - PROJET D'EDIFICATION D'UN ABRI PAR LE TENNIS-CLUB**

L'assemblée émet un avis de principe favorable au projet de construction d'un abri envisagé par le Tennis-Club à l'entrée du terrain engazonné jouxtant les courts de tennis.

### **4 - SALLE POLYVALENTE SISE 9 RUE DE LA PAIX**

#### **REGLEMENT DU SOLDE DES HONORAIRES DU MAITRE D'OEUVRE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de mise en conformité de l'ancienne salle polyvalente décidé par la municipalité précédente, n'a pas été concrétisé par le Conseil Municipal actuel qui s'est prononcé en faveur de la construction d'un complexe sportif et festif en périphérie de la localité.

Il précise que la collectivité est néanmoins redevable du solde des honoraires du maître d'œuvre, l'étude du projet ayant été menée à son terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler le solde des honoraires revenant au maître d'œuvre et chaque co-traitant, soit un montant global de 7.864,49 € TTC.

=====

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le -2 juillet 2004

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,